




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14666-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.316**

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOI A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA  
VILLE D'AIX EN PROVENCE**

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques GARCON, M. Henri MATAS

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation  
- Informatique et RRH  
Département Ressources  
et Relations Humaines  
Service Effectifs, Mobilité  
et Recrutements/Insertion

**RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11/04/11**

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

**Politique Publique** : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**OBJET** : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOI A L'FFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs municipaux en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir :

**CREATIONS, SUPPRESSIONS D'EMPLOIS DANS LE CADRE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE :****Détachement suite à reclassement pour inaptitude physique :**

La Commission Administrative Paritaire du 22 mars 2011 a examiné la situation de 3 agents municipaux déclarés inaptes à leurs fonctions par le Comité Médical Départemental et s'est prononcée sur leur reclassement sur un poste compatible avec leur état de santé.

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ces agents sont détachés dans un cadre d'emplois et un grade correspondant aux nouvelles fonctions exercées.

Par conséquent, en vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 22 mars 2011 portant sur le reclassement de 3 agents, il convient de procéder à la création des emplois suivants :

- création d'1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- création de 2 emplois d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Ces créations d'emplois à l'effectif de la Ville prendront effet le 1<sup>er</sup> mars 2011.

### **Intégration suite à reclassement pour inaptitude physique :**

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, La Commission Administrative Paritaire du 22 mars 2011 a examiné la situation d'1 agent intégré suite à reclassement pour inaptitude physique dans son cadre d'emplois de détachement.

Par conséquent, il convient de procéder à la suppression de l'emploi suivant :

- suppression d'1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Cette suppression d'emploi à l'effectif de la Ville prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**(Pas d'incidence financière)**

### **CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS DANS LE CADRE DU MOUVEMENT DE PERSONNEL**

#### **POSTE DE DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION**

La transformation du poste de Directeur de La Communication, prévue par la Délibération N°2011-50 en date du 31 Janvier 2011, en application de l'article 3 alinéas 5 et 7 de la loi du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011 est annulée.

Le Poste de directeur de la communication est pourvu par mobilité interne

#### **POSTE DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**

Afin de renforcer la coordination des services de proximité intervenant auprès de la population aixoise, et de disposer d'une meilleure cohérence dans l'amélioration de la qualité de vie des Aixois,

il y a lieu de créer un poste de Directeur Général Adjoint sécurité, services au public et développement touristique et international. Compte tenu de cette création et du pourvoi de ce poste en mobilité interne, l'emploi de chef de département sécurité, services au public et développement touristique et international est supprimé à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2011.

La création du poste de Directeur Général Adjoint est effective au 1<sup>er</sup> mai 2011.

#### **MODIFICATION HORAIRES D'OUVERTURE A LA CITE DU LIVRE**

La Cité du Livre va prochainement augmenter ses horaires d'ouverture au public, et passer de 34 heures à 45 heures d'ouverture hebdomadaire. Elle offrira une ouverture au public accrue sous les modalités suivantes :

- les matins de 10h à 12h les mardis, jeudis et vendredis, sachant que les mercredis et samedis, la Cité du Livre ouvre déjà à 10 heures, soit un total de **6 heures hebdomadaires supplémentaires**,
- tous les soirs de 18h à 19h, du mardi au samedi, soit un total de **5 heures hebdomadaires supplémentaires**.

Cette augmentation des heures d'ouverture implique d'une part une réorganisation des horaires de travail du personnel titulaire qui s'articulera sur des plages fixes et sur une part du temps de travail en horaire variable. Cette nouvelle organisation a fait l'objet d'une présentation au Comité Technique Paritaire du 15 février 2011 avec le rapport dénommé “ **Extension des horaires d'ouverture au public de la Cite du Livre - Bibliothèque Méjanés et organisation des horaires de travail du personnel** ”.

D'autre part, il est nécessaire de recruter quatre agents vacataires pour renforcer l'effectif du personnel titulaire afin d'assurer la meilleure qualité du service public rendu aux usagers. Ils travailleront les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 17h à 19h, (soit 8 heures hebdomadaires par personne).

Ces agents vacataires seront essentiellement affectés, **à compter du 1 mai 2011**, à des postes de travail au public : prêt, retour de documents, surveillance des espaces et postes de renseignement dans les salles. Ils auront aussi des tâches de rangement et reclassification des documents. Ils pourront être associés à des animations.

Par ailleurs, le Ministère de la Culture et de la Communication, dans le cadre d'une politique d'aide aux villes qui développent les services à la population et font des efforts pour augmenter l'ouverture de leurs bibliothèques subventionnent à hauteur de 50% pendant 3 ans les charges induites par cette augmentation.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** les créations, et les suppressions d'emplois sus énoncées
- **DECIDER** le recrutement de quatre agents vacataires à temps non complet du 1<sup>o</sup> mai au 31 décembre 2011, sachant que ce recrutement entraînera une incidence financière s'élevant à **15.660 euros** toutes charges comprises sur une année. Sachant que les budgets, chapitre 920 20 article 64 131, visant à l'ensemble de ces opérations présentent les disponibilités nécessaires.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à la Culture à faire une demande auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour réduire de 50% les charges induites par cette augmentation en demandant la subvention liée.

**2011.316 - CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOI A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE  
LA VILLE D'AIX EN PROVENCE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 48</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**